

NOTICE DESCRIPTIVE DU CYCLOMOTEUR FANTIC MOTOR - TX 108

Construit par les Usines: FANTIC MOTOR - Barzago - Italie.
Représentant accrédité: Sté D.I.P. - Monsieur HRUSZOWSKI
32 boulevard d'Athènes - 13001 Marseille.

Marque: FANTIC MOTOR
Type: TX 108
Dénomination commerciale: RANGER
Genre: Cyclomoteur
Poids à vide: 58 kg
Poids en ordre de marche: 65 kg
Charge utile: 80 kg
Poids total en charge: 145 kg
Nombre de place: 1

CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

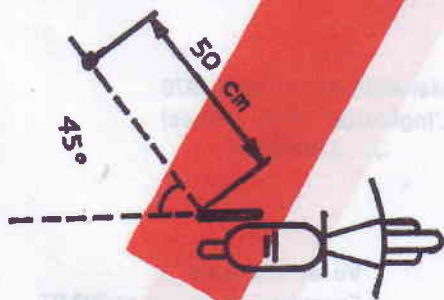
Nombre de roues: 2 - Avant = 3,00 x 12"
Arrière = 4,00 x 10"
Roue motrice ar. entraînée par chaîne.
Construction du cadre: Acier AQ 42 - double berceau
Agrée en Italie sous N° DGM 12119 OM

DIMENSIONS ET POIDS

Longueur hors tout:	1550 mm
Hauteur hors tout:	950 mm
Largeur hors tout:	750 mm
Hauteur de selle:	650 mm
Empattement:	1110 mm
Garde au sol:	150 mm
Poids à vide:	58 kg
Poids en ordre de marche:	65 kg
Charge utile:	80 kg

MOTEUR

Marque: FANTIC MOTOR
Type: CA 4P
Nombre de cylindre: 1 cylindre en aluminium chromé dur, incliné en avant 30° avec lumière d'admission Ø 12 mm brut de fonderie et chanfrein d'entrée Ø 15 mm usiné. Prise directe du carburateur au cylindre sans conduit d'admission. Bardes plastiques antivibratoires sur ailetage du cylindre et culasse.
Alésage: Ø 38,8 mm
Course: 42 mm
Cylindrée: 49,6 cc
Compression: 1 : 9,25
Puissance administrative: 1 CV
Carburant: mélange huile + essence 3%
Régime de rotation maxi: 6500 T/m
Régime de puissance maxi: 5250 T/m
Graissage moteur: mélange huile + essence 3%
Graissage boîte à vitesse: huile SAE 40
Refroidissement par air.
Echappement: Marque LAFRANCONI - Type FT 75 - gravé sur corps - Longueur totale 620 mm + tube échappement 600 mm. Ø entrée 21,5 mm - Ø sortie 10 mm
Niveau sonore inférieur à 73 dBA à partir d'une vitesse stabilisée aux 3/4 du régime de puissance maxi, en 2ème vitesse et correspondant à la vitesse de 14,8 km/heure. (Arrêté ministériel du 13-4-72).
PV UTAC 76.15.11.07/080
Le niveau sonore au point fixe est de 76 dBA mesuré à proximité de l'échappement dans les conditions prévues par l'Arrêté ministériel du 14-4-75 au régime stabilisé de 2625 T/m et dans la configuration reproduite au croquis ci-dessous:



PV UTAC 76.15.11.07/081 du 27-1-76

ALIMENTATION MOTEUR

Par carburateur à niveau constant, marque DELL'ORTO - Type SHA 14/12 - gicleur n. 50 orifice 14 x 12 mm.

Filtre à air marque DELL'ORTO - DGM 8631
Réservoir de carburant: capacité 6 litres, fixé sur cadre.

ALLUMAGE

Par volant magnétique: DUCATI - 18w 6v - Bobine H.T. externe.
Avance à l'allumage 3 mm
Antiparasitage BOSCH 0356351010
PV UTAC 76.15.11.06/024

TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage à disques multiples à bain d'huile, commandé par levier au guidon côté gauche.
Entraînement par pédales permettant d'actionner la machine sans l'aide du moteur, en engageant la 4ème vitesse et en débrayant.

Manivelle de pédale gauche réversible permettant la mise en position de repose-pieds lorsque le moteur est en marche.

Démarrage par pédales:

Transmission primaire: par engrenage Z = 13/60 - rapport = 1/4,615

Transmission secondaire: par chaîne couronne ar. = Z 30 - pignon de sortie moteur Z = 13 avec roue ar. de 4,00 x 10" - pneumatique 4,00 x 10".
Rapport = 1 : 2,307

Boîte de vitesse à 4 rapports, commandés par sélecteur au pied, à gauche.

1ère = Z 10 - 33 Rapport = 1 : 3,30

2ème = Z 14 - 29 Rapport = 1 : 2,07

3ème = Z 18 - 26 Rapport = 1 : 1,44

4ème = Z 20 - 23 Rapport = 1 : 1,15

RAPPORT MOTEUR : ROUE AR.

1ère : 1 : 35,133

2ème: 1 : 22,038

3ème: 1 : 15,330

4ème: 1 : 12,243

VITESSE DU VEHICULE à 1000 T/m

1ère = 2,365 km/h

2ème = 3,770 km/h

3ème = 5,420 km/h

4ème = 6,787 km/h

Vitesse au maximum de tours en 4ème vitesse = 44,1 km/h

SUSPENSIONS

Avant: fourche télescopique.

Arrière: type oscillante et amortisseurs.

Course avant: 60 mm

Course arrière: 35 mm

DIRECTION

Type: motocyclette - dérivé sur fourche télescopique par guidon. Rayon de braquage: 2 m.

FREINAGE

Frein avant: à tambour Ø 90 mm - surface active 3520 mm², commandé par levier au guidon, côté droit.

Frein arrière: à tambour Ø 90 mm - surface active 3520 mm², commandé par pédale au pied droit.

ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Par volant magnétique DUCATI 6v 18w, avertisseur sonore APRILIA DSC 62 IGM 620 KMA

Projecteur avant: APRILIA 35933 TPCY - 24 - DGM 11382

PCXLA - Lampe 6v 6w

Feu rouge APRILIA modèle 5361 - IGM 2073 LP - lampe 6v 3w catadioptré incorporé APRILIA 36835 E 3 - 5699 C2

Dispositif interrupteur d'éclairage APRILIA

DIVERS

Chaque machine est identifiée par:

- 1°) Une plaque rivée sur l'avant gauche du cadre et portant les indications suivantes:
Nom du constructeur - Type - Cylindrée - N° de série - Sigle FANTIC MOTOR - Date et lieu de réception par le service des Mines - les lettres C.M.
- 2°) Marque du constructeur - Type N. dans la série du Type et sigle FANTIC MOTOR sont gravés à froid sur l'arrière gauche du cadre.
- 3°) Type moteur - cylindrée - N° moteur sur plaque rivée à l'avant du carter moteur.
- 4°) La cylindrée est gravée sur le bloc moteur.
Le numérotage dans la série du type commence par le N° 1081001.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussigné, Monsieur HRUSZOWSKI J.J. - 32 boulevard d'Athènes 13001 Marseille, représentant distributeur, accrédité en France des Motocycles FANTIC MOTOR, Barzago, Italie, certifions:

a) que le véhicule:

Genre	Cyclomoteur
Marque	Fantic Motor
Type	TX 108
Source d'énergie	essence + huile
Cylindrée	49,6 cc
Puissance administrative	1 CV
Carrosserie	Solo
Nombre de places y compris le conducteur	1
N° de série	
Charge utile	80 kg
Poids en ordre de marche	65 kg
Poids total autorisé en charge	145 kg

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) que ce véhicule sort de nos magasins le:

Pour être vendu à:

MARSEILLE, le

J. J. HRUSZOWSKI

PROCES VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur, dument accrédité en France, le 4 mars 1976 que le véhicule n° 1081001 à moteur n° 001001 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série.

FANTIC MOTOR, type TX 108

répond à la définition de l'article R 188 et satisfait aux prescriptions des articles R 69 à R 73 et R 194 à R 199 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application (compte tenu des accords de réciprocité franco-italienne).

Marseille le 18 mars 1976

L'Ingénieur T.P.E. (Mines)

JL. LABAUNE

Vu, Marseille le 18 mars 1976

P. l'Ingénieur des Mines

l'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

Chargé des Affaires Automobiles

F. MARLET

Vu et approuvé

Enregistré sous le n° 302 RT

Marseille le 26 mars 1976

l'Ingénieur en Chef des Mines

J. P. POIRIER